

VILLETTE-LES-ARBOIS

39600

Tél. : 03 84 37 47 38

communedevillettesarbois@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNIONDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Yves REYNAUD, Marie Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie-Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS

Excusé : Patrice PICHOT donne pouvoir à Yves REYNAUD

Secrétaire de séance : Marie-Odile FOYET

La séance est ouverte à 20h05

Le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2017 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour

- Comptes administratifs et comptes de gestion 2017
- Affectation des résultats de fonctionnement
- Taxe d'assainissement 2018
- Vote des taux d'imposition 2018
- Orientations budgétaires 2018-2020
- Bâtiment menaçant ruine
- Course des 3 communes

1- Comptes administratifs et comptes de gestion 2017**1.1. Compte administratif M14 (Budget général)**

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Ou déficit	Ou excédent	Ou déficit	Ou excédent	Ou déficit	Ou excédent
Résultats reportés 2016		146 464.87		19 636.91		166 101.78
Opération de l'exercice	220 601.38	192 135.16	49 091.66	47 377.25	269 693.04	239 512.41
TOTAUX	220 601.38	192 135.16	49 091.66	47 377.25	269 693.04	239 512.41
Résultat de clôture 2017	28 466.22		1714.41		30 180.63	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	220 601.38	338 600.03	49 091.66	67 014.16	269 693.04	405 614.19
RESULTATS DEFINITIF 2017		117 998.65		17 922.50		135 921.15

1.2. Compte administratif M49 (Assainissement)

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés 2016	9535.84			46266.80		36730.96
Opération de l'exercice	48277.59	57813.43	24421.89	42470.25	72699.48	100283.68
TOTAUX	48277.59	57813.43	24421.89	42470.25	72699.48	100283.68
Résultat de clôture 2017		9535.84		64315.16		27584.20
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	57813.43	57813.43	24421.89	88737.05	72699.48	137014.64
RESULTATS DEFINITIFS 2017		0.00		64315.16		64315.16

- Lors de sa séance du 24 mars 2017, le conseil municipal avait décidé de fusionner les budgets M14 et M49 à partir du 1 janvier 2018 afin de :

. résorber le déficit de fonctionnement du budget assainissement en faisant appel au budget général (9 535,84 €)

. faciliter la gestion des investissements

- En 2017, pour le fonctionnement, dépenses et recettes sont donc équilibrées. L'excédent cumulé d'investissement de 64 315,16 € est transféré sur le budget général pour l'exercice 2018.

- Le remboursement de la dette est également transféré :

. emprunt 2002-2030 : 113 482,89 € à 6,35 %. Remboursement : 8 724,51 €/an.

. emprunt 2015-2030 : 41 853,00 € à 1,4 %. Remboursement : 3 098,28 €/an.

Après la présentation des comptes administratifs par le maire, il est procédé au vote des conseillers, sous la présidence de la 1^{ère} adjointe. Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

1.3. Approbation des comptes de gestion

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion, dressés par le trésorier public pour 2017, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2- Affectation des résultats de fonctionnement 2017

M14 (budget général) : l'exercice 2017 a généré un déficit de fonctionnement de 28 466,22 €.

Ajouté aux résultats antérieurs reportés de 146 464,87 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 117 998,65 €.

L'opération est acceptée à l'unanimité.

3- Taxe d'assainissement 2018

La communauté de communes d'Arbois-Poligny-Salins-Coeur du Jura prépare actuellement le transfert de la compétence eau-assainissement envisagé entre 2020 et 2026.

Il est proposé d'attendre les résultats de l'étude pour savoir s'il y a lieu d'actualiser la taxe d'assainissement.

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Les taux actuels sont les suivants :

Taxe d'habitation : 6,07

Taxe foncière (bâti) : 14,56

Taxe foncière non bâti : 21,44

Il est décidé à l'unanimité de ne pas modifier ces taux.

5- Orientations budgétaires 2018-2020

Les propositions présentées par les conseillers sont classées par priorité.

5.1. Les fonds de concours

- Construction de la caserne des pompiers : la participation de Villette s'élève à 33 342,00 € TTC.
1ère phase en 2018 : 10 000,00 € TTC (30 % du coût estimé)
2è phase en 2019 : 20 000,00 € TTC (60%)
3è phase en 2020 : le solde (10%)
- Très haut débit prévu en 2019 : participation de la commune 26 000,00 € TTC.
Ce qui représente un total de 46 000 € à prévoir en 2019.

5.2. Curage et épandage des boues du lagunage.

Cette opération est prévue tous les 10-15 ans. Pour éviter que la dépense ne porte que sur un seul exercice, la pratique consiste habituellement à provisionner un compte « entretien » dès la mise en route de la station. Ce qui n'a pas été fait.

Curage et épandage des boues du 1^{er} bassin en 2018 : 34 000 € TTC

Curage et épandage des boues des 2è et 3è bassins du lagunage : ?

5.3. Dématérialisation des actes administratifs

Achat du logiciel « Etat civil » en lien avec l'opération COMEDEC (Communication électronique des données d'état civil) : 1250,00 €

5.4. Forêt communale

Travaux sylvicoles : 2 180,00 € TTC

5.5. Travaux de sécurité et d'entretien du patrimoine

- Remplacement de la chambre froide de la salle des fêtes : 2 640,00 € TTC
- Marches de l'accès principal de l'église : 1 930,00 € TTC
- Entretien des chemins et des fossés.
- Remplacement de jardinières pour le fleurissement : 530,00 € TTC
- Rénovation des murs de l'église : 15 150,00 € TTC (côté Monument aux Morts),
7 700,00 € TTC (côté Petite Rue). Voir s'il y a possibilité d'obtenir une subvention de la DRAC.

5.6. Autres

- Réfection de trottoirs Grande Rue : 18 500 € TTC
- Remplacement du tracteur de la commune.
- Salle des fêtes : volets roulants sur les nouvelles fenêtres 2 400,00 € TTC
- Aménagement paysager entre le village et le lotissement.

Dans le cadre de la préparation du budget 2018, les conseillers envisagent de mettre de côté la somme de 40 000,00 € en investissement, prise sur l'excédent cumulé de 84 937,66 €, en prévision de notre participation financière à la construction de la caserne des pompiers et de l'installation de la fibre en 2019.

Réunion de la commission « finances » : avec la participation de M. ACCARY, trésorier public le 7 mars 2018.

Prochain conseil : jeudi 29 mars 2018 à 20h.

6- Bâtiment menaçant ruine

La SCI La Lattière, propriétaire de la maison située au n°39 de la Grande Rue, a monté un dossier concernant les dangers représentés par l'appentis contigu appartenant à l'Indivision Dardelin.

L'intention des indivisaires sur l'entretien du bâtiment n'étant pas connue, le maire est tenu de mettre en place la procédure dite de péril ordinaire.

La première étape consiste à rechercher l'adresse des propriétaires afin de connaître les mesures qu'ils comptent prendre pour prévenir ou supprimer tout danger.

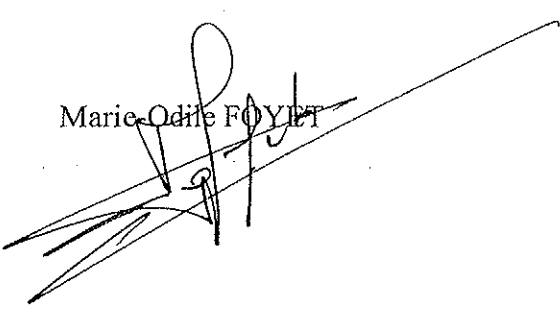
7- Course des 3 communes

Cette course cycliste se déroulera le dimanche 18 mars 2018 de 10h à 16h sur le circuit habituel.
Départ et arrivée : Saint-Cyr-Montmalin.
200 participants sont prévus.

La séance est levée à 22h10

La secrétaire de séance

Marie-Odile FOYET



Le Maire

Bernard ONCLE

